

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 28 AOUT 2023

D2023-54
Adoption du projet culturel 2022-
2026

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	20	22
Vote POUR	22	
Vote CONTRE	0	
Abstention	0	
Date de la Convocation		
18 août 2023		

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit aout à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

Présents : Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Dominique RABILLOUD, Coralie SANGOY, Christian JOLIVET, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Evan VIEILLESSE, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Céline CARREIRO, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Nathalie DUMORD, Anthony MARASCO, Florie JAILLET, Ludovic MORAND.

Absents Excusés :

Guy LONGEPIERRE a donné pouvoir à Dominique RABILLOUD
Alain HOUDINET a donné pouvoir à Rémi BESSON
Patrice DUPONT

Considérant la municipalisation de la bibliothèque,

Considérant qu'il convient de mettre en place un projet culturel pour la durée du mandat,

Considérant qu'un projet a été travaillé et présente comme axes majeurs les axes suivants :

- Axe1 : construire un bâtiment répondant aux besoins de la population
- Axe 2 : Favoriser l'accès à la lecture pour tous
- Axe3 : Créer avec nos partenaires un lieu d'accueil et de promotion de la culture pour les publics prioritaires que sont les scolaires et la petite enfance

Vu le projet culturel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le projet culturel 2022-2026 tel que joint en annexe de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 01/09/2023

Reçu en préfecture le 01/09/2023

Publié le

ID : 071-217101500-20230828-2023_54-DE

La secrétaire de séance
Annick GUYON



Acte contresigné le 1/09/23

Le Maire, Christian JOLIVET



Le Maire,
Christian JOLIVET



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le 1/09/23

Acte affiché le 1/09/23